

sans influence quelconque : c'est tout simplement merveilleux ! Surtout lorsque l'on considère que la compagnie a payé jusqu'au dernier sou tout ce qu'elle doit et qu'il lui reste encore en banque, à l'heure actuelle, plus de \$200,000 en argent.

Laissons la parole au président de la compagnie, M. G. B. Burland, à l'adresse duquel nous empruntons les renseignements suivants :

“ Ce fut le rêve d'un grand nombre et l'espoir de bien peu de personne que cet énorme pouvoir moteur pourrait être utilisé, et le problème fut discuté pendant plus de 50 ans, sans être résolu ; la tâche de la solution s'est imposée à nos ingénieurs, MM. Walbank et Pringle, et ils ont fait du rêve de la réalité.

“ Ce ne fut pas sans opposition. Il nous fallait faire la part des sceptiques, éprouver la décision des autres, y compris ceux qui nourrissaient un projet semblable, mais sur une bien plus petite échelle.

“ Il nous fallut disputer devant les tribunaux, nos droits acquis de placer des conduits souterrains dans les rues, droits aujourd'hui reconnus par le plus haut tribunal de l'Empire, le Conseil Privé.

“ Il y a deux côtés à envisager dans toute entreprise, d'abord le profit légitime que tout capitaliste attend de ses placements, puis l'avantage du citoyen. Nous avons eu le courage de placer deux millions de notre argent dans cette grande entreprise ; nous étions convaincus que nous servirions ainsi les intérêts des citoyens de Montréal ; nous avons pris tous les risques ; nous offrons maintenant au public un avantage équivalent dans notre entreprise. Nous vous offrons l'éclairage de 20 à 30 pour cent meilleur marché que le prix actuel ; nous vous offrons la force motrice à la moitié de ce que cela coûte pour la produire avec la vapeur. Nous avons la force motrice à vous montrer autant qu'à vous la vendre. L'avantage est à la portée des citoyens de Montréal, si, de leur côté ils encouragent l'entreprise et se garantissent le dividende d'une diminution de dépenses sans le placement d'aucun capital.

“ Nous avons autre chose en réserve ; nous avons 170 acres de terrains juste en pleine face des rapides. Nous avons les plans pour la fondation d'une ville, mais avant qu'un seul lopin de terre soit vendu, toute l'étendue de la ville sera drainée, pavée, éclairée, alimentée d'eau, par des voies ferrées à Montréal. Il entre dans nos vues d'embellir les

rapides tout autant que les rendre utiles. Vous n'avez qu'à regarder et comparer le changement accompli, d'un torrent impétueux au lac calme qui font contraste à l'horizon.

“ Avant longtemps, vous verrez tout ce que je prédis se réaliser. Nous aurons alors de frais ombrages, le canotage, la pêche, le patinage et tous les sports imaginables sur ces terrains et sur ce lac.

“ Je ne vous ennuierais point avec aucun détails de construction. Vous voyez les résultats, plus éloquent que tout ce que je pourrais vous dire : les 300,000 verges cubes de roc enlevées, les millions de pieds de bois utilisés dans notre digue ; les milliers de pieds de pierre de taille et de béton ; les tonnes d'acier et les milliers d'hommes à l'œuvre ; tout cela a été utilisé, employé sans le moindre accident, sans une perte de de vie, sans l'aide financier de qui que ce soit hors les membres de la compagnie, sans un excédent de dépenses sur les estimés, sans paiements d'extras et sans erreur de calculs ou de construction.

Et plus loin :

“ Nous avons cependant en réserve pour notre transmission électrique et la distribution plus de \$900,000, lequel montant, dans notre opinion, sera amplement suffisant pour donner un système de transmission et de distribution pour disposer de tout le pouvoir. Déjà nous avons construit un système de conduits souterrains à Montréal, que nous regardons comme un achèvement certain dans la bonne direction—c'est-à-dire que nous espérons voir nos rues débarrassées de ces poteaux disgracieux, et voir disparaître les difficultés en face desquelles se trouvent nos pompiers dans un grand incendie.

“ Quatre vingt milles de conduites souterraines ont déjà été posées, y compris les cables qui traversent le canal et une station de distribution laquelle a été érigée à l'encoignure des rues McCord et Séminaire.

“ Notre ligne de transmission, partant de la salle des machines au pont Curran, rue Wellington, a été construite pour rester en permanence ; elle se compose de poteaux en fer en treillis, enclavés dans le béton et pouvant supporter les fils les plus tendus, durant les tempêtes de l'hiver ou les grandes bourrasques.

“ Le développement de ce pouvoir a bien plus grande importance pour Montréal qu'il ne semble en avoir à première vue. En premier

lieu, cette ville sera beaucoup plus salubre pour le peuple. Il réduira le coût de la manufacture, nous donnera une excellente lumière à bon marché, car vous savez que la lumière électrique incandescente ne se consume pas ni ne vicie l'air d'odeurs désagréables. Il fera disparaître de la ville ces nuages de fumée qui la recouvre ; il nous donnera un pouvoir moteur à bon marché, en grandes et petites quantités, pour faire fonctionner nos fabriques. Il accroîtra la valeur de la propriété foncière parce que les édifices qui n'ont pas été construits pour recevoir de bouilloires ou des engins, pourront être pourvus de moteurs électriques qui ne produiront ni vibration, ni bruit, ni poussière. Il prendra, et avant que plusieurs années ne se soient écoulées, la place des poêles et des fournaies à cuisine.

“ On se rappellera longtemps cette inauguration, cette réalisation d'une des plus grandes idées qui soient sorties de cerveaux humains ; on se rappellera longtemps cette inauguration, célébrée en l'année du jubilé de Notre Gracieuse Souveraine et au milieu d'un concours si distingué. Les Rapides de Lachine, dont la fougue impétueuse était connue dans les deux mondes, ces rapides sont domptés et l'homme a su contrôler pour son profit sa sauvagerie et sa force.

Nous arrêtons ici ces citations qui donneront à nos lecteurs une idée exacte de la grandeur de l'œuvre de la compagnie des rapides de Lachine et des immenses résultats dont la ville de Montréal est appelée à bénéficier.

Aux félicitations expressives des trois mille personnes appartenant au commerce, à l'industrie, aux professions libérales qui assistaient à l'inauguration de ces incomparables travaux, nous joignons celles du PRIX COURANT qui croit pouvoir se faire, en cette circonstance, l'interprète de tous ses lecteurs.

LOIS ET USAGES COMMERCIAUX A SAN FRANCISCO

L'étude qui suit est publiée dans le *Moniteur Officiel du Commerce*, elle est l'œuvre du Consul de France à San Francisco :

1o *Usages commerciaux*.—De règle commerciale générale et fixe, il n'en existerait point encore en Californie. Dans ce pays relativement nouveau, chaque genre de commerce a ses usages particuliers et ses modes de